

ALLOCATION

DE NOTRE TRÈS ST. PÈRE PIE IX, PAPE
PAR LA MISÉRICORDE DIVINE,

PRONONCÉE DANS LE CONSISTOIRE SECRET TENU,
A GAÈTE LE 20 AVRIL 1849.

Suite et fin.

VÉNÉRABLES FRÈRES,

Voilà les crimes que commettent contre l'Eglise, contre ses droits, contre sa liberté, et dans l'état pontifical et dans les autres lieux soumis à leur domination et à la domination de leurs pareils, ces hommes qui en même temps proclament partout la liberté, assurant que le plus grand désir est de voir la puissance suprême du souverain Pontife débarrassée de toute entrave et en possession d'une liberté complète.

Tout le monde sait aussi dans quelle affreuse et lamentable situation se trouvent nos bien-aimés sujets, grâce à ces mêmes hommes qui commettent contre l'Eglise de si grands forfaits. Le trésor public dissipé, épuisé; le commerce interrompu et à peu près éteint; d'immenses sommes d'argent levées sur les citoyens de toute condition; les biens des particuliers dévastés par ceux qui se donnent pour les guides des peuples, pour les chefs de cohortes effrénées: la liberté de tous les gens de bien enchaînée, leur sécurité mise en question, leur vie exposée au poignard des sicaires; la ruine et les plus grands malheurs sans cesse suspendus sur la tête des citoyens gémissants et terrifiés: telles sont les prémices du bonheur qu'annoncent et promettent aux peuples de notre état pontifical les détracteurs du Souverain Pontife.

Saisi d'une suprême et inexprimable douleur à la vue de ces affreuses calamités qui pèsent sur l'Eglise et sur les populations de nos états, sachant d'ailleurs que notre charge nous impose le devoir de tout tenter pour les faire cesser, nous eûmes soin, le 4 décembre de l'année dernière, de demander, d'implorer l'appui de tous les princes et de toutes les nations, et nous ne pouvons nous empêcher, vénérables frères, de vous faire partager la consolation si douce que nous ressentions lorsque ces princes et ces peuples, ceux-là même qui ne nous sont pas attachés par le lien de l'unité catholique, s'empressèrent de nous faire connaître et de nous témoigner de la manière la plus expressive les sentiments de bonne volonté qu'ils éprouvent pour nous. Ce fait, en même temps qu'il adoucit et apaise les douleurs si vives de notre âme, est une démonstration nouvelle de cette vérité, que Dieu veille toujours à l'assistance de sa sainte Eglise. Nous nous relevons donc dans cette espérance qu'à l'aspect des maux si grands qui en ces temps si durs accablent les peuples et les royaumes, les hommes finiront par comprendre qu'un tel état de choses a pour cause première le mépris de notre très-sainte religion, et qu'on n'y peut trouver de soulagement et de remède que dans la doctrine divine du Christ, dans le recours à sa sainte Eglise, mère féconde et nourrice de toutes les vertus, qui, chassant les vices, établissant les hommes au sein de la justice et de la vérité, les attachant les uns aux autres par les liens de la charité, travaille et pourvoit d'une manière admirable au bon ordre et au bien public de la société temporelle.

Après que nous eûmes réclamé, comme nous venons de le dire, l'appui de tous les princes, nous demandâmes le secours de l'Autriche, qui est limitrophe de notre état pontifical du côté du Nord. Nous le fîmes d'autant plus volontiers que cette puissance, qui a toujours loyalement garanti la souveraineté temporelle du siège apostolique, nous donne en ce moment l'espérance fondée de voir bientôt mis de côté dans son empire, comme nous le désirons ardemment et comme nous l'avons demandé avec tant de justice, certains principes trop connus et de tout temps improuvés par le Saint-Siège, de sorte qu'on ces contrées l'Eglise sera établie dans sa liberté pour le plus grand bien des fidèles qui les habitent. Ce n'est pas pour notre âme une légère consolation que de pouvoir vous annoncer ce changement, et nous ne doutons pas qu'il ne vous cause une grande joie.

Nous avons de même sollicité le secours de la nation française, pour laquelle nous trouvons dans notre cœur paternel une bienveillance et une affection toutes particulières; et le clergé et le peuple fidèles de cette nation ayant cherché avec ardeur à adoucir nos souffrances, à consoler nos douleurs par tout ce que peut inspirer le dévouement et l'amour filial.

Nous avons également invoqué le secours de l'Espagne, qui, dans son anxiété et sa sollicitude pour nos malheurs, à la première engage les autres nations catholiques à s'unir dans une sorte d'alliance filiale pour ramener sur son siège le père commun des fidèles, le pasteur suprême de l'Eglise.

Enfin, nous avons réclamé le secours du royaume des Deux-Siciles, où nous recevons l'hospitalité de ce roi qui, s'appliquant de toutes ses forces à assurer la véritable et solide bonheurs de ses sujets, jette un tel éclat par sa religion et par sa piété qu'on peut l'offrir en exemple à ces peuples. Nous ne pouvons exprimer par des paroles avec quel soin et quelle ardeur ce prince cherche, par toutes sortes de bons offices et d'attentions délicates à nous témoigner assidûment et à confirmer chaque jour de plus en plus son dévouement filial, mais le souvenir de ce qu'il a fait pour nous ne passera jamais. Il nous est également impossible de passer sous silence des témoignages expressifs de piété, d'amour et de dévouement que nous avons eus de nous prodiguer le clergé et le peuple de ce royaume depuis le moment où nous en avons touché le sol.

Nous nous élevons donc dans cette espérance que, par le secours de Dieu, ces nations catholiques embras-

sant la cause de l'Eglise et de son Souverain Pontife, père commun de tous les fidèles, s'empresseront d'accourir pour rétablir la souveraineté temporelle du siège apostolique, pour rendre à nos sujets la paix et la tranquillité, et que les ennemis de notre très-sainte religion et de la société civile seront chassés de la ville de Rome et de tout l'Etat ecclésiastique. Dès que ce fait sera accompli, nous devons chercher avec la plus grande vigilance, le plus grand soin et la plus grande fermeté à extirper toutes les erreurs, à faire cesser tous les scandales que nous déplorons si vivement avec tous les gens de bien. Et sur toutes choses, il faudra d'abord s'appliquer à éclairer des royaumes de la vérité éternelle les esprits et les cœurs si misérablement trompés par les artifices, les mensonges et les manœuvres frauduleuses des impies, afin que les hommes, voyant les fruits empoisonnés des erreurs et des vices se jettent avec ardeur dans les voies de la vertu, de la justice et de la religion, vous savez, vénérables frères, quelles opinions de tout genre, horribles et monstrueuses, émanées du puits de l'abîme pour la perte et la ruine des peuples ont de toutes parts prévalu et se propagent au détriment de la religion et de la société.

Les hommes ennemis ne cessent de répandre parmi le vulgaire ces doctrines perverses et pestilentielles; discours écrits, spectacles, rien n'est oublié pour accroître de plus en plus la licence effrénée de l'impudicité et du libertinage. De là toutes ces calamités, tous ces maux, toutes ces douleurs qui ont désolé, qui désolent le genre humain et l'univers presque tout entier. Vous savez aussi quelle guerre on fait de nos jours dans l'Italie même à notre très-sainte religion, par quelles fourberies et par quelles machinations les infâmes ennemis de cette religion et de la société civile s'efforcent d'altérer dans les âmes des ignorants surtout, la sainteté de la foi et de la saine doctrine, afin de les précipiter dans les flots soulevés de l'incrédulité et de les pousser à commettre les plus grands forfaits. Pour atteindre plus facilement leur but, pour mieux exister et entretenir les horribles mouvements de la sédition et de la perturbation sociale, marchant sur les traces des hérétiques, pleins de mépris pour l'autorité suprême de l'Eglise, ils n'hésitent point à invoquer, à interpréter, à altérer, à falsifier, dans le sens pervers de leur jugement particulier, les paroles, les témoignages, les maximes des saintes Ecritures, et par une impiété suprême, ils possèdent leur sacrilège audace jusqu'à abuser du très-saint nom du Christ. Ils ne rougissent même pas d'affirmer hautement et publiquement que la violation du serment le plus sacré, que tout pacte criminel et infâme, même contraire à la loi éternelle de la nature, non seulement ne doit pas être blâmé, mais encore qu'on doit le regarder comme parfaitement licite et le comble de louanges lorsqu'il est accompli, ainsi qu'ils s'expriment, pour l'amour de la patrie. C'est par suite de cette argumentation odieuse et impie que ces hommes mettent de côté toute honnêteté, toute vertu, tout justice, et en viennent, par une impudence inouïe, jusqu'à justifier, jusqu'à glorifier le vol et l'assassinat.

Entre les fourberies innombrables que ces ennemis de l'Eglise catholique emploient sans relâche pour détacher et arracher de son sein les hommes crédules et ignorants, il faut compter les odieuses et infâmes calomnies qu'ils n'ont pas honte d'inventer et de diriger contre personne. Vienne ici bas, malgré notre indignité, de celui qui, lorsqu'il était maudit, ne maudissait point, et qui, lorsqu'il était maltraité, ne menaçait point *qui cum muliere non muliebatur, cum pateretur non comminabatur*. Nous avons souffert en toute patience et dans le silence les plus cruelles injures, ne cessant jamais de prier pour nos persécuteurs et nos calomnieux. Mais nous nous devons aux sages et aux ignorants; notre devoir est de veiller au salut de tous. C'est pourquoi, afin de préserver les fidèles surtout du mal qu'elle pourrait leur faire, nous voulons reposer dans cette assemblée solennelle une calomnie, la plus mensongère et la plus infâme de tous, que certains journaux ont récemment répandue contre la personne de notre humilité. En lisant ce libelle, par lequel les hommes ennemis ont prétendu nous porter, à nous et au Siège apostolique, un coup funeste, nous avons été saisi d'une inexprimable horreur; cependant, comment pourrions-nous craindre que de tels et si infâmes mensonges aient la puissance de porter la plus légère atteinte à la chaire suprême de la vérité, ou à nous qui, sans l'aveir mérité, sommes cependant placé sur ce siège? Par une miséricorde particulière de Dieu, nous pouvons nous appliquer ces paroles divines de notre rédempteur: *Pai parlé à un monde publiquement et n'ai rien dit dans le secret. Ego pnam locutus sum mundo.... et in occulto locutus sum mihi*.

Et ici, vénérables frères, nous trouvons opportun de dire et de proclamer de nouveau avec insistance ce que nous avons déjà remarqué spécialement dans notre allocution du 17 décembre 1847, savoir, que les hommes ennemis, afin de corrompre plus facilement la véritable et pure doctrine de la religion catholique et de parvenir à séduire les autres, à les entraîner dans l'erreur, emploient toutes les ruses, toutes les machinations, tous les efforts pour que le Siège lui-même semble en en quelque chose complice et fauteur de leur propre déchéance. Tout le monde sait quelles ténébreuses et funestes associations et sectes ont été, en divers temps et sous diverses dénominations, formées et établies par les partisans de mensonge et les adorateurs de dogmes pervers dans le but de faire pénétrer plus sûrement dans les âmes leur folie, leurs systèmes, leurs menées, de pervertir le cœur des imprudents, d'ouvrir impudemment une large voie à tous les forfaits. Ces sectes abominables, œuvres de perdition, non moins funestes à l'ordre et au bien de la société qu'au salut des âmes, condamnées par les pontifes romains, nos prédécesseurs nous les avons constamment détestées nous-mêmes

et dans notre Encyclique du 9 novembre 1846, à tous les évêques de l'Eglise catholique, nous les avons condamnées, comme, en vertu de notre autorité suprême, nous les condamnons de rechef, les prohibons et les proscrivons.

Dans cette allocution, notre dessein n'est nullement d'énumérer toutes les erreurs pestilentielles qui, abusant si tristement les peuples, les poussent à la ruine, ni d'entrer dans le détail de toutes les manœuvres mises en jeu par les hommes ennemis pour détruire la religion catholique, pour battre en brèche de toutes parts et forcer la citadelle de Sion. Les faits que jusqu'ici nous vous avons signalés avec tant de douleur prouvent surabondamment que c'est de la propagation des mauvaises doctrines et de mépris de la justice et de la religion que tirent leur origine tous les désastres et tous les malheurs qui atteignent si cruellement les peuples et les Etats. Si l'on veut faire disparaître tous ces maux, il ne faut donc épargner ni soins, ni conseils ni travaux, ni veilles pour extirper tant de funestes erreurs et faire comprendre à tous qu'il ne peut y avoir de vrai et solide bonheur que dans la pratique de la vertu, de la justice et de la religion. Par conséquent, notre devoir, le vôtre celui de tous nos autres vénérables frères les évêques du monde catholique, est de redoubler de zèle et d'efforts pour retirer les fidèles des patauges empoisonnés, les conduire à ceux du salut, les nourrir toujours plus fortement des enseignements de la foi, les amener à reconnaître les pièges et les embûches qu'on leur tend, les empêcher d'y tomber, leur faire comprendre que la crainte du Seigneur est la source de tous les biens, et que les péchés et les iniquités provoquent les fléaux de Dieu, et les porter ainsi à s'appliquer de toutes leurs forces à fuir le mal et à pratiquer le bien.

Et voilà pourquoi, au milieu de tant d'angoisses, notre joie est grande devoir avec quelle fermeté et quelle constance tous nos vénérables frères les évêques du monde catholique, fortement attachés à notre personne et à la chaire catholique, de concert avec notre clergé qui leur obéit, a porté tous leurs soins à soutenir la cause de l'Eglise et à défendre sa liberté, et avec quelle ardeur et quel dévouement sacerdotal ils s'efforcent sans relâche de confirmer de plus en plus les bons dans le bien, de ramener ceux qui s'égarent, et de refuser et de confondre par leur discours et leurs écrits les ennemis obstinés de la religion. Ces justes éloges que nous leur donnons avec bonheur les aiment encore à montrer toujours, avec l'aide de Dieu, un zèle croissant dans l'accomplissement de leur ministère, à combattre les combats du Seigneur, à élever la voix avec sagesse et avec force pour évangéliser Jérusalem et guérir les plaies d'Israël! Qu'il ne cessent donc, dans ce but, d'approcher avec confiance du trône de la grâce, de redoubler les instances de leurs prières tant publique que particulières, et d'inculquer soigneusement aux fidèles la nécessité de faire pénitence pour obtenir de Dieu miséricorde et trouver grâce: dans le temps opportun; qu'ils ne cessent pas non plus d'engager des hommes d'un talent distingué et d'une sainte doctrine, à travailler, sous leur direction et celle du Saint-Siège à éclairer les peuples et à dissiper les ténèbres chaque jour plus épaisses de l'erreur.

Ici nous adjurons également dans le Seigneur nos bien-aimés fils en Jésus-Christ, les princes et chefs des peuples, et nous leur demandons de réfléchir sérieusement sur tous les maux que produit pour la société l'amour impur des erreurs et des vices; cela suffira pour leur faire comprendre la nécessité de consacrer tous leurs soins, toute leur étude, tous leurs efforts à assurer partout et à accroître l'empire de la vertu, de la justice et de la religion. Que tous les peuples, que ceux qui les gouvernent y songent, que cette vérité leur soit toujours présente: Tous les biens sont renfermés dans la pratique de la justice; tous les maux viennent de l'iniquité: car la justice élève une nation, mais le péché fait le malheur des peuples.

Avant de finir, nous éprouvons le besoin d'exprimer hautement et solennellement notre profonde gratitude à tous nos chers et bien-aimés enfants qui, dans leur vive préoccupation pour nos malheurs, par un sentiment tout particulier de piété filiale, ont voulu nous envoyer leurs offrandes. Ce pieux tribut est pour nous bien consolant, mais nous devons avouer que notre cœur paternel ne saurait se défendre d'une peine réelle, parce que nous craignons fort que, dans la triste situation des affaires publiques, nos très-chers fils, entraînés par un élan d'amour, n'aillent dans leurs généreux sacrifices, jusqu'à s'imposer une gêne véritable.

Enfin, vénérables frères, acquiesçant entièrement aux impénétrables desseins de la sagesse et de la justice de Dieu, par lesquels il opère sa gloire, et lui rendant dans l'humilité de notre cœur, de très-grandes actions de grâces de ce qu'il nous a jugé digne d'endurer l'outrage pour le nom de Jésus-Christ, et de devenir en quelques choses conforme au modèle de sa Passion, nous sommes prêt à supporter, en toute foi, espérance, patience et mansuétude, les plus grandes disgrâces et les plus douloureuses épreuves, et à donner même notre vie pour l'Eglise, si l'effusion de notre sang peut apporter quelque remède aux maux qui l'affligent. En attendant, vénérables frères, ne nous laissons point d'implorer humblement et de conjurer nuit et jour, par les plus ferventes prières, le Seigneur, qui est riche en miséricordes, afin que les mérites de son Fils unique, couvrant son Eglise sainte de sa main toute-puissante, il la délivre de la violente tempête à laquelle elle est en butte, afin que d'un rayon de sa grâce il élève tous les esprits égarés que, dans son infinie miséricorde, il se rende maître de tous les cours rebelles, de telle sorte que toutes les erreurs étant dissipées et tous les malheurs finis, tous voient et reconnaissent la lumière de la vérité et de la justice et accourent dans l'unité de la foi et de la connaissance de Jésus-Christ.

Ne cessons de supplier celui qui établit la paix dans les hautes régions, et qui lui-même est notre paix, d'extirper tous les maux qui désolent la république chrétienne, et de ramener partout le calme et la tranquillité objet de nos vœux ardents. Pour que Dieu se rende propice à nos supplications, recourons à des intercesseurs, et surtout à l'Immaculée vierge Marie, qui est la mère de Dieu et la nôtre, la mère de miséricorde: elle trouve ce qu'elle cherche, ses demandes ne peuvent être réponsées. Réclamons aussi les suffrages du bienheureux Pierre, prince des Apôtres, et de St. Paul, le compagnon de son apostolat, ainsi que de tous les saints, qui, dès à présent, devenus les amis de Dieu, règnent avec lui dans les cieux, afin que, par l'entremise de leurs mérites et de leurs prières, le Seigneur délivre les peuples fidèles des fléaux de sa colère les protège sans cesse et les réjouisse par l'abondance de sa propitiation divine.

BUREAU D'ÉDUCATION,

Montréal, 4 juin 1849.

Circulaire No. 12. (Suite et fin.)

D'ailleurs, ils n'ont rien à payer de plus pour les écoles, dans aucun cas, en vertu de la loi amendante la 9e V., qu'ils n'avaient avant. Les commissaires d'école auront même le droit d'obtenir pour les municipalités pauvres, la part afférente de l'octroi législatif pour écoles, lorsque, pour cette raison, ils n'auront pu former une somme égale à cette part. Mais, dans les autres circonstances, pour obtenir la part de l'octroi afférente à la municipalité pour le soutien des écoles sous leur contrôle, les commissaires d'école devront comme ci-devant, se conformer exactement aux conditions de la 27e clause de l'acte 9 V., ch. 27, et, pour obtenir une aide pour la construction de maisons d'école, ils devront, comme à l'ordinaire, se conformer aussi, de la même manière, aux conditions mentionnées dans ma circulaire No 9, ci-annexée. Les conditions et les formalités seront en tout les mêmes.

Cependant, comme le gouvernement paie en débentures, et que le surintendant est à cause de celle obligé d'envoyer directement au secrétaire-trésorier de chaque municipalité, la part afférente pour écoles, il est nécessaire qu'il en reconnaisse immédiatement la réception, en transmettant au bureau de l'éducation un reçu double pour chaque somme, suivant la formule donnée pour cette fin; autrement l'octroi suivant sera retenu, jusqu'à ce que les reçus de l'envoi précédent soient transmis, et le surintendant exigera à l'avenir un agent auprès du gouvernement.

Au terme de la loi, les commissaires d'école sont tenus de transmettre à ce bureau le rapport de leurs écoles chaque semestre, c'est-à-dire, pour le premier de juillet et pour le premier de janvier, mais ils le font dans tous les temps de l'année, ce qui est cause d'un grand embarras et d'un surcroît de travail considérable dans ce bureau et dans ceux dont le concours est nécessaire pour obtenir chaque fois l'ordre spécial (warrant) de Son Excellence, le gouverneur-général en conseil, pour faire un octroi, comme, par exemple, le bureau du secrétaire provincial, celui de l'exécutif, celui de l'inspecteur-général et celui du receveur-général. Il est impossible que cinq bureaux du gouvernement, en comptant celui de l'éducation, soient ainsi plus longtemps sujets à être à chaque instant troublés, surchargés d'ouvrage pour le même objet. D'ailleurs, le véritable intérêt de l'éducation demande plus de régularité et d'exactitude dans l'envoi des rapports d'école et des comptes rendus, afin de pouvoir payer les instituteurs au temps convenable. Je prévient donc M. M. les commissaires d'école et secrétaires-trésoriers que, n'étant tenu à faire que deux octrois par année pour le soutien des écoles, j'en ferai cependant quatre, avec le consentement du gouverneur, mais pas plus, c'est-à-dire, lorsque la réception de l'ordre de Son Excellence sur le receveur-général me le permettra, vers la fin de juillet et de septembre, pour le premier semestre, et vers la fin de janvier et de mars pour le second semestre.

Je ne ferai dans aucun cas un octroi pour écoles, à moins d'être muni d'un rapport fait en bonne et due forme, et d'un compte-rendu satisfaisant, et d'un reçu double du dernier envoi séparé, et il doit être entendu que, sur ceux, l'octroi sera envoyé ni plus tôt ni plus tard que la réception de l'ordre de Son Excellence à cet effet, sans qu'il soit besoin d'écrire à ce bureau à ce sujet.

Il fut du temps, et surtout du soir, pour examiner et classer tous ces documents, ainsi que ceux qui sont transmis à l'appui de la demande d'une aide pour la construction de maisons d'école; et, au dehors et au dedans, l'intérêt de l'éducation demande que cet examen ne soit pas à chaque instant interrompu, par une correspondance inutile à la fin, qu'on se propose, en y contraignant le surintendant. Lorsque ces documents seront définitifs, il sera, comme toujours, écrit immédiatement aux parties intéressées, à leur sujet; mais lorsqu'ils seront corrects et satisfaisants, pour toute réponse, après les avoir transmis, elles doivent s'attendre à l'envoi de l'octroi, et à rien de plus, autrement, ce serait à n'en plus finir, vu qu'il y a plus de 340 municipalités scolaires.

Toutefois, en priant M. M. les commissaires d'école et secrétaires-trésoriers de vouloir prendre ces remarques en bonne part, je ne puis trop leur recommander de rédiger tous leurs documents avec soin, et toujours d'après les instructions et les formules qui leur sont données pour cette fin, à la suite de la circulaire No. 9.

Les autorités locales ne peuvent faire trop d'efforts pour faire entrer régulièrement les contributions pour écoles, et dans le cas où il deviendrait nécessaire de poursuivre à cet effet les contribuables négligents ou mal disposés, il serait généralement mieux, pour mille raisons qu'il serait inutile de détailler ici, de le faire devant la cour de circuit; et si pour quelque informalité, le rôle de cotisation était déclaré nul, les commissaires d'école devront le relaire immédiatement; ils en ont le pouvoir en vertu de l'acte d'amendement.